

SUD - Inrap

Feuille d'information
syndicale interpro-
fessionnelle mensuelle du
personnel de l'Institut
National de Recherches
Archéologiques Préventives

Immigration : une dérive honteuse qui fait de plus en plus froid dans le dos

Le Gouvernement soumet à partir du 18 septembre prochain à la discussion de l'Assemblée nationale un nouveau projet de loi relatif «à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile». Dans le cadre de la préparation de cet examen parlementaire, **la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté un amendement autorisant le recours aux tests ADN lors de la délivrance des visas** aux ressortissants étrangers qui demandent à rejoindre un membre de leur famille régulièrement installé en France.

Si cet amendement est voté, il est à prévoir que cette procédure ne reste pas une simple possibilité limitée à quelques cas «douteux» mais devienne rapidement la règle. **La charge financière de ce test au prix prohibitif incombant aux demandeurs, de nombreuses familles seront écartées de cette procédure pour des raisons économiques...** d'autant que cet examen sera difficilement accessible dans un certain nombre de pays en voie de développement. **Ce test constituera un obstacle de plus pour les personnes originaires des pays pauvres d'accéder au droit fondamental**, reconnu par les conventions internationales, **de vivre en famille.**

Imposer un tel test, ce serait non seulement renforcer l'arbitraire mais admettre que **les étrangers et leurs familles n'ont pas les mêmes droits fondamentaux que les Français** qui ne peuvent subir ce type d'examen que pour des besoins scientifiques et médicaux ou sur décision de Justice. De plus, réduire la filiation au seul lien biologique, c'est aussi nier qu'une famille, ce sont des liens d'une autre nature que ceux du sang.

Cet amendement viendrait renforcer un projet de texte qui déjà, comme toutes les lois récentes en matière d'immigration, lamine encore plus le droit des étrangers et va toujours dans le même sens : restreindre le regroupement familial et le droit d'asile, sélectionner l'entrée de travailleurs en fonction des besoins du marché du travail et les jeter dès qu'ils ne sont plus nécessaires... **Alors même que les précédentes lois n'ont pas été mises complètement en œuvre, la répétition de celles-ci semble avant tout viser à flatter les réflexes racistes et xénophobes dans la population et à exacerber la division des salariés.**

A l'heure où le Ministre de l'immigration et de l'identité nationale rappelle à l'ordre les Préfets qui n'atteignent pas les objectifs chiffrés en matière d'expulsions, alors que se multiplient les rafles dans les rues ainsi que les contrôles policiers dans les entreprises et aux domiciles, alors que les politiques des pays occidentaux en matière d'immigration engendrent de plus en plus de tragédies pour les candidats à l'exil... **il est primordial de réagir fortement pour mettre fin à une politique nauséabonde qui ne peut que conduire à l'impasse.**

L'Union syndicale Solidaires entend s'inscrire activement dans cette lutte et appelle chacun(e) à participer aux différentes initiatives qui sont notamment proposées par le Collectif Uni(e)s contre une immigration jetable et le Réseau Education sans frontières.

Vous avez dit «dialogue social» ?

La Commission Consultative Paritaire

Cette instance est compétente pour :

- **la défense des agents qui ont un différend avec l'administration**
- **examiner les demandes de mutations, de promotions entraînant un changement de résidence...**
- **tout recours par saisine, qu'elle qu'en soit la raison**

La CCP a fait l'objet d'une instruction de fonctionnement interne, que l'on retrouve sur l'intranet de l'INRAP (DRH/JT/AT – n° d'ordre 075 du 26 juin 2006). Cette instruction, qui fait suite à de nombreux «cafouillages» lors des précédentes réunions, est loin d'être respectée par la DRH, comme le constatent régulièrement les représentants du personnel.

Par exemple, il est clairement dit que la saisine d'un agent doit être transmise par la DRH sous huitaine à un référent par syndicat. Or, **de façon systématique, les saisines sont transmises la veille, ou quelques jours seulement avant la réunion.** De même, il est très clairement indiqué que la documentation doit être transmise par l'administration sous huitaine avant la réunion. Il est fréquent que les représentants du personnel aient cette documentation la veille ou l'avant veille. **Il incombe ainsi aux syndicats de vérifier les dossiers** (ce qui est du ressort de l'administration), et éventuellement d'appeler les agents pour qu'ils les complètent. **Depuis le printemps 2006, les dossiers présentés correctement par l'administration se comptent sur les doigts d'une main.**

Cela induit une co-gestion que SUD Culture Solidaires refuse catégoriquement.

Les postes d'assistants AST (juillet 2006) :

La commission a examiné les différentes candidatures : certains postulants en catégorie inférieure à celle du poste se sont vus placés premiers, mais impossible de leur accorder ce poste, bien qu'ils l'occupent parfois depuis plusieurs années. Le Directeur des Ressources Humaines de l'époque s'était alors engagé à ouvrir ces postes aux catégories inférieures s'ils n'étaient pas pourvus. Un an après, le DRH a changé et certains de ces postes sont toujours vacants !

Les affectations des 350 :

La préférence de la résidence familiale a été clairement exprimée jusqu'en Décembre 2006. Puis une carte de l'emploi a été mise en avant par la direction et plusieurs organisations syndicales. Elle prenait en compte de nombreux facteurs, hormis le prescripteur qui est une variable que chacun sait importante.

SUD Culture Solidaires fut le seul syndicat a s'exprimer farouchement contre cette carte de l'emploi, se retirant de fait de la cogestion actuellement établie.

La différence de traitement entre les administratifs et les opérationnels :

Si les premiers voient leurs droits respectés, chose dont on ne peut que se réjouir, (même s'il y a aussi des disparités de traitements au sein même de cette filière), les seconds sont systématiquement recalés notamment sur la reprise de leur ancienneté.

On a pu le constater amèrement pour l'intégration des 350 où une grande majorité des opérationnels se sont vu refuser la reprise de leur ancienneté globale (dans et surtout hors Inrap), à part certains proches du sommet de la hiérarchie inrapienne. Du côté administratif, la reprise d'ancienneté hors Inrap ne pose aucun problème...

L'explication de la DRH est qu'il est plus aisé de reconnaître l'ancienneté pour les administratifs que pour les opérationnels (sic). De même lorsque la question est évoquée avec Mme la Directrice, celle-ci nous rappelle qu'il s'agit d'un plan d'intégration et non de recrutement (mais elle n'explique pas la

différence de traitement des deux filières !!!).

Il ne s'agit pas de stigmatiser la filière administrative car malheureusement tous ne sont pas aussi bien lotis et nombre de nos collègues de cette filière ont du mal à progresser et voient souvent des «petits nouveaux» leurs passer devant (bénéficiant de l'échelon 7 dès leur embauche notamment !).

Ceci n'est qu'un exemple du caractère arbitraire de cette direction qui néglige, voire méprise, les personnels et tente par là-même d'opposer les deux filières !

La CCP n'est, comme son nom l'indique, que consultative. Néanmoins, ne pas tenir compte de ses avis relève du déni du droit de chaque agent à demander des explications à sa direction, ou à postuler à une promotion, mutation ou tout poste ouvert.

Le refus de siéger des syndicats lors de la réunion de juillet dernier est la résultante de cet amas de dysfonctionnements graves, et Sud Culture exige (une fois de plus!) que les droits des agents soient respectés.

Le repyramidage

La réunion repyramidage du 19 septembre a avorté. Les organisations syndicales ont quitté la table des «négociations» (ou plutôt du simulacre de négociations). Après une discussion d'une heure avec le DRH et les différents représentants de la Direction, il apparaît que la DRH a présenté sa copie pour le repyramidage au Ministère de la Culture mais... refuse de la communiquer aux organisations syndicales.

Les syndicats ont unanimement protesté du fait qu'un projet, assez abouti semble-t-il, ait été communiqué au Ministère sans faire l'objet d'un débat avec les organisations syndicales. Rappelons que ces dernières ont montré une très bonne volonté à travailler sur ce projet depuis un an, et que deux propositions très abouties ont été communiquées à la Direction (celle de SUD et celle de l'intersyndicale CGT-FSU-CFDT). Bref, c'est à sens unique que le mode «collaboratif» semble fonctionner !

Ont été «extirpés» du DRH les informations suivantes :

- Le MCC estime que la période d'éligibilité pour candidater au repyramidage doit être de 5 ans cumulés dans l'établissement au 1er juin 2007.

- **L'autre condition d'éligibilité va largement facher nombre d'agents : «Assurer des fonctions relevant strictement de la catégorie supérieure».**

Si l'on creuse un peu... on s'aperçoit que cela va poser de très nombreux problèmes, notamment pour les spécialistes et les agents pouvant légitimement, de par leurs compétences, aspirer à une catégorie supérieure sans être responsable d'opération.

Comment le MCC et la DRH comptent-ils identifier cette population d'heureux élus ?

Alors là, c'est la cerise sur le gâteau : simplement par analyse comptable en cochant tous ceux qui ont reçus des primes de suppléance avec une «certaine continuité». Rappelons que le traitement des agents à cet égard est totalement disparate, pour ne pas dire chaotique, d'une région à l'autre...

- Le MCC considère qu'un phasage de 3 ans est nécessaire pour cette procédure de repyramidage, les premiers cas traités étant ceux de la catégorie 2, une des rares revendications syndicales prise en compte.

- **Le Ministère aurait donné son accord pour des indemnités compensatrices dans le cas où le «repyramidé» aurait un salaire inférieur à sa situation précédente.**

- Le volume d'emplois concerné par le repyramidage sera défini en fonction du nombre d'agents répondant aux conditions d'éligibilité (sic).

Les tutelles se refusent à donner une fourchette avec une borne basse et une borne haute.

La DAPA refuse donc par la même occasion de communiquer sa pyramide-cible (pourcentage d'agents par catégories au final après l'opération de repyramidage).

Nouvelles du front

Audition par la commission Culture de l'Assemblée nationale au sujet de l'archéologie préventive

P. Méhaignerie, président du groupe parlementaire en charge de la culture, a convoqué le CRA de Bretagne, la D.G. de l'Inrap, et des responsables du FNAP et des aménageurs à un entretien avec la commission de l'Assemblée nationale le 18 septembre.

Suite à cette audition, il ressort que les aménageurs reprochent des problèmes récurrents liés aux fouilles archéologiques préventives :

- les délais, les coûts, et le peu de personnels, ainsi que le manque d'opérateurs malgré la mise en concurrence.

Rappelons simplement les revendications de Sud-Culture Solidaires, depuis 2003 : une mutualisation des coûts, une programmation pour éviter les délais et permettre une vraie politique de recherche archéologique, des recrutements pour faire face aux besoins d'un véritable service public...

Réunion déplaçonnement

Une réunion sur le déplaçonnement de l'emploi à l'Inrap a eu lieu le 25 septembre.

Un vrai festin!

Pour commencer par les «amuse-gueule», la **direction générale de l'Inrap n'était pas présente...** pas même un représentant...

Venons à «l'entrée» : il paraît qu'on fait comme prévu jusqu'à la fin de l'année... mais sans aucun chiffre précis sur les besoins, ou le nombre de CDD recrutés.

Voilà que le «plat de résistance» arrive : le **budget de l'Inrap sera le même que l'année dernière!** (avec les chantiers qui fonctionnent avec des personnels précaires : fin des contrats en décembre, et très peu de renouvellements de contrats CDD).

On continue avec le fromage : **Bercy est intéressé par un déplaçonnement total de l'emploi... mais avec un changement de statut de l'établissement!** étonnant, non?

Et le dessert : des nouveaux contrats «CDI» de 36 mois renouvelables.

Enfin, le digestif : le déplaçonnement a été mis à l'ordre du jour du CTP ministériel : on voudrait nous saborder, et privilégier les bétonneurs, qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

Vos représentants SUD-Culture-Solidaires aux instances centrales

Conseil d'Administration

Emmanuel Laborier (GES) Boris Kerampran (GSO)

Comité Technique Paritaire Central (CTP-C)

Christophe Ranché (GSO) Pascal Le Guen (NP)
Benjamin Hérard (GO) Eric Yény (RAA)
Fabrice Porcell (CIF) Maxime Guillaume (MED)
Philippe Vidal (GEN) Françoise Jeudy (GES)

Comité Hygiène et Sécurité Central (CHS-C)

Emmanuel Laborier (GES) Thomas Bouquin (RAA)
Robert Abila (GSO) Frédéric Boumier (GO)
Pierre Barbet (NP) Halina Walicka (GSO)

Commission Consultative Paritaire (CCP)

Thomas Bouquin (RAA) Fabrice Porcell (CIF)
Christophe Ranché (GSO) Aline Briand (GSO)

ASCS

Denis Thiron (GO) Pierre Marty (GSO)
Yaramila Tchérémissinoff (MED) Marion Viarouge (GSO)
Anne-Lise Bugnon (GES) Eric Yény (RAA)
Anne-Françoise Cherel (GO) Pascal Le Guen (NP)

Commission de secours

Vincent Pommier (GO) Benjamin Hérard (GO)
Pierrick Leblanc (GO) François Cherdou (CIF)
Anne-Françoise Cherel (GO) Thomas Bouquin (RAA)
Anne-Lise Bugnon (GES) Sylvie Grocq (GSO)

Commission bimestrielle

Pierrick Leblanc (GO) Vincent Pommier (GO)
Sylvie Grocq (GSO) Pascale Sarazin (MED)
Christophe Ranché (GSO) Martin Pithon (GO)
Anne-Lise Bugnon (GES) Thomas Bouquin (RAA)

Commission primes et indemnités

Thomas Bouquin (RAA) Eric Yény (RAA)
Benjamin Hérard (GO) Denis Thiron (GO)
Françoise Jeudy (GES) Pierrick Leblanc (GO)
Gilles Rollier (GES) Frédéric Boumier (GO)

Groupe Formation

Christophe Ranché (GSO) Pascale Sarazin (MED)